DEPARTEMENT du TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GRAMONT 82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le 08 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle de la Mairie.

<u>Présents:</u> M. BORDES Denys, Mme BORDES Stéphanie, Mme CANDELON Pierrette, M.DONNET Christian, Mme FAISANT Isabelle, Mme GUYON LE BOUFFY Hélène, M. SERRES Christian, Mme VILLADIEU Claudine, Mme WINGTAN Véronique.

Absent: Monsieur Bernard CORBIERES

Madame GUYON LE BOUFFY Hélène été é	élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

Comptes Rendus des séances précédentes :

Les comptes rendus des séances des 04 et 20 juin 2014, du 08 juillet 2014 et du 27 août 2014 sont adoptés à l'unanimité.

1° Contrat à Durée Indéterminée de Daniel BENECH :

Monsieur le Maire indique que Monsieur Daniel BENECH a accepté le renouvellement de son contrat de travail en CDI (conversion obligatoire après six années consécutives en CCD).

2 : Contrat d'entretien de la pompe à chaleur de la Salle des Fêtes :

Monsieur le Maire informe qu'il a contacté l'Entreprise ROUILLES SARL, afin de lui demander un devis pour un contrat d'entretien des pompes à chaleur de la salle des fêtes. En effet, ce système de chauffage nécessite un contrôle annuel car il contient plusieurs fluides et de plus les preuves de cet entretien sont nécessaires en cas de défaillance du matériel.

Il donne lecture du contrat de maintenance proposé avec une redevance contractuelle de $300 \in$ HT révisable selon la formule : P'= (P.S')/S chaque année et sur une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction par période de 2 ans.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal:

- Valide les termes du contrat d'entretien proposé par l'entreprise ROUILLES SARL de Saint-Clar
- Autorise Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

3 : Contrat de maintenance du photocopieur :

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de maintenance du photocopieur couleur proposé par GASCOGNE BURAUTIQUE.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal :

- Valide les termes du contrat d'entretien proposé par l'entreprise GASCOGNE BUREAUTIQUE de Fleurance.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

4 : <u>Tarif des photocopies Mairie :</u>

Après débat, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition le photocopieur de la Mairie pour les habitants de GRAMONT et établit les tarifs suivants :

Particuliers pour photocopies personnelles :

<u>**N/B**</u>: 0.20 € A4 sans fournir son papier. Le

0.40 € A3

Couleur: 0.40 € A4

0.80 € A3

Associations:

N/B: Gratuit en fournissant le papier.

Couleur: au prix du particulier.

5 : Rénovation du Monument aux Morts et cérémonie du 11 novembre 2014 :

Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait organiser à l'occasion du centenaire du début de la première guerre mondiale une cérémonie commémorative le 11 novembre 2014 où serait invités l'ensemble des habitants de GRAMONT afin d'entretenir le devoir de mémoire.

Il indique que des travaux de rénovation des plaques et de la stèle du monument aux morts sont nécessaires, il présente à cet effet un devis de rénovation d'un montant total de 1 291 ,67 € HT.

Il précise que ce projet pourrait faire l'objet de subventions de la part du Conseil Général de Tarn et Garonne et du Ministère de la Défense.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de rénovation du monument aux morts
- Approuve le montant estimatif des travaux, s'élevant à 1 291,67€ HT
- Sollicite auprès du Conseil Général de Tarn et Garonne et du Ministère de la Défense, une subvention au taux le plus élevé possible,
- Autorise monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Le Conseil Municipal décide d'organiser une cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 où sera invité l'ensemble des habitants, le Mardi 11 novembre 2014 à 10h45.

6 : Achat décorations fêtes de fin d'année :

Monsieur le Maire propose de prendre en charge l'achat d'illuminations Noël pour décorer le village. Après examen des différents catalogues le Conseil Municipal décide de commander 4 kit de boules à 60€HT, à monter soi-même.

Christian SERRES et Christian DONNET se proposent d'effectuer le montage.

7 : Composition de la Commission Communale des impôts directs :

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires.

A la suite des élections municipales, il doit être procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts.

Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants seront désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les personnes retenues doivent être groupées selon leur commune de résidence et la catégorie des contribuables qu'elles sont appelées à représenter.

Le Conseil Municipal désigne les contribuables suivants :

Titulaires	Suppléants
LAGARDE Michel	BENECH Daniel
BORDES Denys	CORBIERES Bernard
DIRAT Maurice	GUYON LE BOUFFY Philippe
ETIENNE Jean-François	MELLAC Chantal
SUNE Maryse	BENECH Marie-Pierre
GAURAN Justin	TRIFFAULT Michèle
MOLES Emile	MOLES Chantal
RAMIREZ Maurice	SALLES Claudine
SAURIN Bernard	VIDALON Michel
LAPORTE Jean-Michel	SIGAUD Patricia
SERRES Christian	WINGTAN Véronique
DAVASSE Paul-Claude	CLOU Jacques

8 : Subvention Association des parents d'élèves de Marsac :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par l'Association des Parents d'élèves de l'école de Marsac en vue de les aider à financer la mise en place d'activités diverses durant les TAP (Temps d'Activités Périscolaire) imposés par la nouvelle réforme des rythmes scolaires.

Après examen et délibération le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'Association des Parents d'Elèves de Marsac une subvention de 100 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document conséquence des présentes.

QUESTIONS DIVERSES:

Peinture de la salle de la bibliothèque :

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Millenium de Tournecoupe pour un montant de 400 € TTC. Mais avant de faire les travaux, nous devons attendre les résultats des demandes de subvention pour la rénovation énergétiques des bâtiments car le faux plafond de la bibliothèque doit se faire en même temps que celui du hall de la mairie.

Mise aux normes de l'assainissement des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire indique que la Commune pourrait bénéficier d'une aide à hauteur de 4200 € pour la réhabilitation du système d'assainissement des toilettes publiques, des appartements de la mairie et de l'école.

Nettoyage des fenêtres de la salle des fêtes :

La régie rurale des services de Lomagne à Lectoure sera contactée afin de voir s'ils interviennent jusque dans le 82.

Départ à la retraite de Christian BONAVENTURE :

Un pot de départ sera organisé le samedi 29 novembre 2014 à 11h00 pour lui remettre un petit cadeau.

Fleurissement village:

Madame Isabelle FAISANT doit prévenir le conseil du jour de plantation.

Monsieur Denys BORDES se chargera de l'achat des fleurs.

Fossé au lieu-dit « Hameau de Gauran » :

Madame Pierrette CANDELON informe qu'un fossé est bouché au hameau de Gauran. Monsieur Denys BORDES indique qu'il contactera la communauté de commune pour qu'ils interviennent et si eux ne peuvent pas, il contactera Monsieur JUNQUA de Saint-Clar.

Construction sauvages:

Monsieur le Maire rappelle que toute construction doit faire l'objet d'un dépôt d'une demande d'autorisation auprès de la Mairie :

Pour une construction inférieure à 20m² : déclaration préalable,

Dès 20m² : permis de construire.

La séance est levée à 23h30.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 08/10/2014 :

- **Délibération** N° 2014-08/10-01 : Rénovation du Monument aux Morts et cérémonie du 11 novembre 2014
- $D\'{e}lib\'{e}ration N^{\circ} 2014-08/10-02$: Contrat d'entretien de la pompe à chaleur de la Salle des $F\^{e}tes$
- *Délibération N° 2014-08/10-03* : Contrat de maintenance du photocopieur
- **Délibération** N° 2014-08/10-04 : Composition de la Commission Communale des impôts directs
- **Délibération** N° 2014-08/10-05 : Subvention Association des parents d'élèves de Marsac

Signatures Membres du Conseil Municipal:

TRIFFAULT Claude	MAIRE	
BORDES Denys	1er Adjoint	
FAISANT Isabelle	2ème Adjoint	
VILLADIEU claudine	3ème adjoint	
BORDES Stéphanie	Conseiller	
CANDELON Pierrette	Conseiller	
CORBIERES Bernard	Conseiller	Absent
DONNET Christian	Conseiller	
GUYON LE BOUFFY Hélène	Conseiller	
SERRES Christian	Conseiller	
WINGTAN Véronique	Conseiller	